



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Note de présentation

Dans le cadre de travaux d'aménagement d'isolation de la mairie et de l'école sur la commune de Hombleux, une demande de dérogation d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement a été déposée par la mairie de Hombleux. Le projet consistait à changer les menuiseries et changer le système de chauffage. 11 nids d'Hirondelle de fenêtre ont été détruits dans ce cadre.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme a émis un avis favorable à cette demande en date du 29 novembre 2023. Le dossier a été transmis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui a rendu un avis favorable le 9 décembre 2023.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public du 19 décembre au 4 janvier 2023.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante :
ddtm-chasse@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

En cas d'observations, ces dernières seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.